

Délibération DEL-CC-2026-025

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 FEVRIER 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois février deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (52)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Patricia YOU.

**Pouvoirs (7)** : Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascale FERCHAUD pouvoir à Yannick CHARRIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT pouvoir à Claudine GRELLIER.

**Absents (23)** : Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX.

**Date de convocation** : 28-01-2026

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie REVEAU

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Zone d'activités de la Ferrière Est à Bressuire : cession de foncier à la SAS MORISSET

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Messieurs François MORISSET et Alexis MORISSET, co-gérants de la SAS MORISSET (N° SIRET : 319 815 882 00018), souhaitent acquérir auprès de la communauté d'agglomération du Bocage

Bressuirais deux parcelles de terrain sises zone d'activités de la Ferrière Est - Saint-Porchaire - à Bressuire. les parcelles susmentionnées représentent une superficie totale de 25 513 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition foncière est la réponse aux besoins de développement (diversification des activités) et à la dynamique économique de la SAS MORISSET auxquels le site actuel de la Chapelle-Saint-Laurent ne peut répondre. Le nouveau site à construire sur la ZAE de la Ferrière Est apportera également une réponse aux fortes contraintes actuelles de stockage de la matière première (bois) et sera adapté aux derniers investissements machines réalisés par la société imposant de nouveaux espaces de production.

Les travaux de construction du nouveau site de la SAS MORISSET devraient débuter au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026. Ils vont notamment concerner la construction d'un bâtiment de production/atelier de plus de 3 100 m<sup>2</sup>, un bâtiment de stockage de plus de 750 m<sup>2</sup> et un espace de bureaux de plus de 440 m<sup>2</sup>.

Modalités et conditions de cession des parcelles concernées :

Cadastre et surface :

Section	N°	Adresse	Surface
CB	452	Boulevard de Thouars – ZAE de la Ferrière Est - BRESSUIRE	3 691 m <sup>2</sup>
CB	453	Boulevard de Thouars – ZAE de la Ferrière Est - BRESSUIRE	21 822 m <sup>2</sup>
Superficie totale			25 513 m <sup>2</sup>

Prix de cession :

- 9,5 € HT/m<sup>2</sup>

- TVA sur marge en sus

Conditions particulières :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'acquéreur ;
- Les frais et taxes de raccordement de l'emprise foncière objet de la présente aux réseaux de distribution, notamment d'eau et d'électricité, de télécommunications et d'assainissement de la construction à édifier par l'acquéreur seront intégralement supportés par ce dernier ;
- L'acquéreur assurera une gestion optimale des eaux pluviales de l'emprise foncière objet de la présente ;
- L'acquéreur profitera des servitudes ou les supportera, s'il en existe.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- valider les modalités et conditions de cession des parcelles cadastrées section CB n°452 (3 691 m<sup>2</sup>) et CB n°453 (21 822 m<sup>2</sup>) sises zone d'activités de la Ferrière Est – Saint-Porchaire à Bressuire, à la SAS MORISSET représentée par Messieurs François MORISSET et Alexis MORISSET ou toute autre entité pouvant s'y substituer à leur demande ;
- imputer les recettes sur le Budget Annexe Zones Economiques ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 11 FEV. 2026

Notifié ou publié le 11 FEV. 2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

